Manifestation de “l’ultra-droite” à Romans-sur-Isère : des peines de six à dix mois de prison ferme avec mandat de dépôt. La majorité avait un casier judiciaire vierge. (Màj : Remis en liberté après 40 jours de prison en attendant leur procès en appel)

09/01/2024 à 13h42



09/01/2023

INFO LE PARISIEN. Condamnés à des peines de six à dix mois de prison fin novembre par le tribunal de Valence pour des incidents lors d’une manifestation illégale à Romans-sur-Isère à la suite du meurtre de Thomas à Crépol (Drôme) et incarcérés, ils ont été remis en liberté avant leur procès en appel.

S’agit-il d’un effet balancier de la justice ? Un peu plus d’un mois après avoir été condamnés à des peines de six à dix mois de prison ferme, six militants de l’ultradroite viennent d’être remis en liberté sous contrôle judiciaire par la cour d’appel de Grenoble (Isère) en attendant leur nouveau procès. Les six hommes avaient participé à un rassemblement conduit par des militants d’extrême droite dans le quartier de la Monnaie à Romans-sur-Isère, le 25 novembre 2023, en réaction à la mort de Thomas, 16 ans, poignardé à la fin d’un bal dans le village voisin de Crépol (Drôme), le 18 novembre.

Jugés en comparution immédiate au tribunal de Valence, ces hommes âgés de 18 à 25 ans avaient été condamnés pour « participation à un groupement formé en vue de la préparation de violences » ou de « dégradations ». Cinq avaient également été condamnés pour « violence sur policier ». Mais leurs avocats avaient fait appel de la décision. Contactés, Me Clément Diakonoff et Matthieu Sassi, avocats de plusieurs mis en cause, n’ont pas souhaité s’exprimer. Seul l’ex-bâtonnier de Valence, Me Ivan Flaud, dit « prendre acte au nom de l’ensemble des avocats de la défense de la décision tout en refusant de se prononcer sur le fond du dossier avant le procès en appel ».

[…]

Le Parisien

27/11/2023

> *Rassemblement d'ultradroite à Romans-sur-Isère: six hommes condamnés à des peines de six à dix mois de prison ferme pic.twitter.com/WYZAi3AuFD*

— BFMTV (@BFMTV) November 27, 2023

Certains sont poursuivis pour violences sur les forces de l'ordre pour avoir tiré des mortiers d'artifice dans leur direction. D'autres sont jugés pour leur participation à cette marche, précisément à "un groupement formé en vue de la préparation de violences contre les personnes ou de destructions ou dégradations de biens".

Tous ont entre 18 et 25 ans. Ils viennent du Doubs, de Côte-d'Or, près de Dijon, du Gard, de Paris et de Lyon. La plupart vivent chez leurs parents. Ils sont étudiants, stagiaire, chômeur, militaire, développeur informatique. À l'exception de l'un d'entre eux, **leur casier judiciaire est vierge**. Et tous minimisent leurs intentions ce soir-là.

La procureure a requis 12 mois de prison avec maintien en détention pour cinq d'entre eux, six mois pour le dernier. Le tribunal les a finalement condamnés à des peines de six à dix mois de prison ferme avec mandat de dépôt. Ils restent tous en prison.

Au total, 24 personnes ont été interpellées après ces évènements du week-end à Romans-sur-Isère.

France Bleu